

Règlement du jeu « Salon semestre 1 2023 »

Du 02/03/2023 au 12/05/2023

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La Société HELFRICH FARRJOP, Société par actions simplifiées, au capital de 2 300 000€, immatriculée au RCS de Saverne sous le numéro 342 690 344, dont le siège social est situé au 3 rue des Prés 67330 KIRRWILLER--France (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise du 02/03/2023 au 12/05/2023 inclus en France métropolitaine (Corse et DROM - COM exclus) un jeu sans obligation d'achat intitulé «Salon semestre 1 2023» (ci-après « l'Opération »). Cette opération est accessible uniquement sur les salons CSE organisés par Comexposium à travers la France.

Le présent règlement (ci-après « le Règlement ») fixe les modalités de participation à l'Opération. Toute participation à l'Opération implique l'acceptation expresse et sans réserve du Règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert du 02/03/2023 au 12/05/2023 aux membres d'un CSE se rendant sur les Salons CSE organisés par Comexposium à travers la France. A noter que la participation est uniquement possible sur les événements qui ont lieu entre le 02/03/2023 et le 12/05/2023.

Sont exclus de toute participation au jeu et du bénéfice de tout lot, que ce soit directement ou indirectement et sous quelque forme que ce soit :

- Les membres de la société organisatrice HELFRICH FARRJOP, des sociétés partenaires du jeu, leurs salariés, leurs prestataires, y compris leurs parents directs,
- Les personnes qui auront fraudé pour participer au jeu en violation du règlement,
- Les personnes qui n'auront aucunement justifié de leur nom, de leur prénom, adresse postale ou courriel et état civil complet sur demande de la société organisatrice ou qui les auront fournis de façon inexacte ou incomplète.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie notamment en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

ARTICLE 3 – DURÉE ET ANNONCE DU JEU

Le jeu débute le 02 mars 2023 jusqu'au 12 mai 2023 et est accessible uniquement sur les salons CSE suivants :

- Salons CSE Lille
- Salons CSE Dijon
- Salons CSE Lyon
- Salons CSE Bordeaux
- Salons CSE Tour
- Salons CSE Brest
- Salons CSE Toulouse
- Salons CSE Strasbourg
- Salons CSE Caen
- Salons CSE Clermont-Ferrand
- Salons CSE Nantes
- Salons CSE Marseille
- Salons CSE Paris
- Salons CSE Niort
- Salons CSE Reims
- Salons CSE Rennes
- Salons CSE Metz
- Salons CSE La Grande Motte
- Salons CSE Nice
- Salons CSE Grenoble
- Salons CSE Mulhouse
- Salons CSE Angers
- Salons CSE Rouen

Le jeu est porté à la connaissance du public :

- Sur la page LinkedIn « Helfrich » et Facebook « Helfrich Solutions »
- Par email (clients et prospects de la société)
- Sur les événements/ salons CSE (stands) par le billet de plusieurs supports de communication : flyer, totem et urne
- Article de blog à consulter sur le site helfrich.fr

La société organisatrice se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

ARTICLE 4 : DESCRIPTION, DÉROULEMENT DU JEU ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu s'effectue exclusivement sur les salons CSE identifiés à l'Article 3.

À l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale. La participation au jeu est strictement nominative, elle se limite à une dotation par CSE (même nom, et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de l'Opération par la période du jeu.

La participation au tirage au sort s'effectue lors de plusieurs événements (Salons CSE organisés par Comexposium) à l'aide d'un flyer à déposer dans une urne prévue à cet effet. Le flyer sera distribué à l'entrée des Salons CSE. Le participant doit remplir le formulaire sur les salons CSE et ses coordonnées complètes (son CSE/Collectivité*, la date des prochaines élections* , les intérêts du CSE en termes de cadeaux salariés*, l'effectif du CSE*, l'adresse du CSE*, nom*, prénom*, fonction au sein du CSE*, numéro de téléphone*, email*) La participation peut également se faire en scannant un QR code (présent sur un des supports de communication : le totem). Le QR code renverra vers un formulaire google forms. Tous les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires et nécessaires à la participation au jeu.

* Mentions obligatoires

Les participant(e)s s'engagent de bonne foi à compléter le flyer de participation distribué sur les salons CSE / le formulaire google forms et à transmettre à la société organisatrice des informations exactes. Si les informations sont inexactes ou incomplètes, la société organisatrice ne pourra pas procéder à l'envoi du lot ce qui entraînera la nullité de la participation.

La même sanction s'appliquera en cas de multi-participations frauduleuses au-delà des limites définies par le présent règlement. La société organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation d'un(e) ou plusieurs participant(e)s, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part des participant(e)s notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la société organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de choquer les consommateurs.

La participation au jeu est réservée aux membres d'un CSE présents sur les salons CSE qui valident manuellement et personnellement leur participation et adoptent une attitude loyale à l'égard du jeu et de ses procédures. Il est strictement interdit de jouer avec plusieurs adresses emails. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration invalidera automatiquement la participation au jeu du participant.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youmail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc,

nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et les gagnants du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La société organisatrice se réserve également le droit d'écarter toute personne ne respectant pas le règlement.

ARTICLE 5 : MODE DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATIONS

Un tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice afin de déterminer les 7 gagnants parmi l'ensemble des participations conformes au Règlement auxquels seront attribuées les dotations visées à l'article 5. Les dotations seront attribuées dans l'ordre du tirage au sort (sous réserve de la conformité de la participation des personnes tirées au sort) Il ne sera attribué qu'une seule dotation par CSE (même nom , même adresse) pendant toute la durée de l'Opération.

Sont mis en jeu par tirage au sort :

1^{er} lot : Portaventura : Un séjour de 2 jours/1 nuit pour 2 personnes d'une valeur d'environ 250€ *

2e lot : Camping Direct : 1 séjour de 7 nuits**

3e lot : Abracadaroom : carte cadeau d'un montant de 250€ ***

4e lot : Blaupunkt : BARRE DE SON ET SUBWOOFER COMPATIBLE BLUETOOTH

5e lot : Blaupunkt : Black Action / Enceinte High Tech Power Gamme DJ

6e lot : Coffret Rituals : PRIVATE COLLECTION SET - SAVAGE GARDEN

7e lot : Coffret Rituals : PRIVATE COLLECTION SET - PRECIOUS AMBER

8 e lot : Enceinte MUSE

Le lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de quelque sorte que ce soit de la part du gagnant. Le lot attribué est incessible et ne pourra faire l'objet de la part de la société organisatrice d'un remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Il est entendu toutefois que la société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot de valeur au moins équivalente si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent.

****Mentions légales Portaventura**

1 séjour de 1 nuit dans une chambre standard pour 2 adultes
en Hôtel 4* en formule Petit-déjeuner (buffet).

Accès illimité à PortAventura Park inclus durant tout le séjour
et 1 accès à Ferrari Land compris par personne

Valable jusqu'au 06/01/2024 selon le calendrier d'ouverture et disponibilité.

Pour réserver, veuillez nous contacter avec un minimum de 7 jours avant la date de départ souhaitée.

Valeur approximative : 250€

****Mentions légales Camping Direct**

Camping Orbitur de São Pedro Moel (proche Nazaré)

1 x Bungalow Mediterraneo 2 chambres 5 Personnes 26m² : Dispose d'une chambre double, d'une chambre avec 3 lits individuels (1 superposé), un salon-salle à manger avec canapé convertible pour 2 personnes, cuisine, salle de bain et terrasse couverte avec table, chaises et deux transats. Logement équipé de vaisselle et ustensiles de cuisine (pour 7 personnes), réfrigérateur, TV, chauffage dans le salon, linge de lit et serviettes de toilette (à l'arrivée). Parking pour 1 voiture. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur des hébergements. Comprend le linge de lit (lits non faits), de cuisine et serviettes à l'arrivée, et parking pour une voiture.

Valeur du séjour entre 770€* et 1000€* selon la période

Réservation préalable et confirmation de réservation auprès de Camping Direct Special CE

Dates de séjour possible (sous confirmation de disponibilité):

2023 : entre le 1.04.2023 et le 24.06.2023 puis entre le 02.09.2023 et le 07.10.2023

2024 : entre le 30.04.2024 et le 22.06.2024 puis entre le 07.09.2024 et le 05.10.2024

Location kit linge (linge de lit et serviettes): 9,00€* Le Kit individuel ou 15,00€* Le Kit double

Location linge à l'unité 3,00€*

Location de serviettes (1 serviette de bain + 1 serviette de toilette) 5,00€*

Location de lit bébé sur place dans la limites des disponibilités

Enfants / Bébés:

Un enfant à partir de 5 ans est considéré comme un occupant à part entière - Un enfant jusqu'à 4 ans est accepté sans compter à part entière dans le cas où il utilise le lit de ses parents, par exemple
Un maximum de deux bébés/enfants jusqu'à 4 ans sont acceptés sans compter à part entière, mais sans lit

Check-in: à partir de 16 heures / Check-out: jusqu'à 11 heures

Caution à payer à l'arrivée: 100,00* Euros (en espèces) par hébergement

*Tarifs 2023

***** Mentions légales Abracadaroom**

- La carte-cadeau est valable 18 mois
- La carte-cadeau est sécable (utilisable en plusieurs fois) et cessible (à un tiers)
- Plusieurs cartes cadeaux peuvent être utilisées en même temps ;
- Une réservation en ligne est recommandée au plus tard 48h avant la date d'arrivée, il ne sera pas possible d'effectuer une réservation pour le jour même ;
- La carte-cadeau ne pourra être utilisée directement auprès du domaine et n'a aucune valeur si remise sur place ;
- La carte-cadeau n'est pas cumulable avec des codes promotionnels
- La carte-cadeau est utilisable uniquement sur l'ensemble des locations et options réservables en ligne, elle n'est pas valable sur l'achat de cartes cadeaux ou de bons cadeaux ;

- La carte-cadeau ne peut pas être vendue, échangée, ou remboursée pour quelque motif que ce soit, dont la perte, le vol, la destruction, ou le dépassement de la date de validité.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION ET REMISE DU LOT

Dans les 10 jours ouvrés suivants le tirage au sort, les gagnants qui auront remporté l'une des dotations mises en jeu par tirage au sort, seront notifiés par email ou téléphone, selon les coordonnées inscrites sur le flyer, et informés des modalités et de la date de remise du lot. Un justificatif attestant le rôle au sein du CSE pourra être demandé aux gagnants. Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour tout autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Suite à la réception du courrier électronique ou de l'appel téléphonique, le gagnant devra confirmer sa volonté de se voir attribuer la dotation et confirmer ses coordonnées et notamment coordonnées postales, par retour de courrier électronique dans un délai de 10 jours suivant l'annonce de son gain.

Sans réponse de la part du gagnant dans les 10 jours suivant la prise de contact, le gagnant sera relancé par courrier électronique. Le gagnant aura alors 7 jours à partir de la date de relance pour confirmer ses coordonnées. Sans réponse de sa part suite à la relance, la dotation sera considérée comme perdue et sera réattribuée à un gagnant tiré au sort à titre subsidiaire.

Suite à sa confirmation, le gagnant recevra dans les 8 semaines suivantes à l'adresse indiquée, sa dotation.

Un tirage au sort sera effectué à l'aveugle au sein de la société HELFRICH FARRJOP à Kirrwiller, parmi l'ensemble des flyers déposés dans les urnes et les réponses aux google forms. Les flyers seront récoltés sur les salons CSE puis envoyés au siège social de la société. Le tirage au sort permettra à 7 participants bien distincts de gagner chacun 1 lot. (Les gagnants ne pourront pas cumuler plusieurs lots). Le tirage au sort aura lieu le 12/05/2023

Aussi, toute dotation qui serait retournée à la Société Organisatrice pour quelque cause que ce soit sera considérée comme abandonnée par le participant et ne sera pas réattribuée. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas de coordonnées (postale et/ou e-mail) saisies de manière erronée ou incomplète ou de

changement de coordonnées non communiquée ou plus généralement en cas d'évènement indépendant de la volonté de la Société Organisatrice

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

La Société HELFRICH FARRJOP, en tant que responsable de traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation et la gestion de cette offre promotionnelle. Les données traitées dans l'intérêt légitime de la Société HELFRICH FARRJOP sont indispensables à ce traitement et sont utilisées par les services concernés de la Société HELFRICH FARRJOP et le cas échéant de ses sous-traitants. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement européenne (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui, ont participé au jeu sur les salons CSE en renseignant leurs informations sur les flyers bénéficient d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'un droit à la portabilité, à la limitation du traitement et d'opposition, ainsi que le droit à l'effacement de leurs données à caractère personnel.

Vous pouvez adresser toute demande d'exercice de vos droits sur le traitement de vos données à caractère personnel à l'adresse suivante : LES GRANDS CHAIS DE FRANCE, Délégué à la Protection des Données – Salon semestre 1 2023 – 1 RUE DE LA DIVISION LECLERC – 67290 PETERSBACH ou par email à l'adresse : dpd@lgcf.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse internet <https://www.cnil.fr>

ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est précisé que la société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait de la participation au Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. En

outre, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement de téléchargement ou de perte de courrier électronique ou postal. La société organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie matérielle et logiciel de quelque nature (« virus, etc. ») occasionnées sur l'équipement informatique des participants et/ou sur les données qui y sont stockées et pour toutes les conséquences pouvant en découler sur l'activité professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, etc.) perturbant l'organisation et la gestion du jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DU JEU

Le règlement est consultable sur www.helfrich.fr pendant toute la durée du jeu.

Des additifs, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Les dotations qui ne pourront être distribuées, pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, ne seront pas réattribuées.

En cas d'une simple modification du règlement du jeu, tout participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société LGCF pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Toute contestation sur le jeu devra être faite par lettre recommandée avec A.R. à la société organisatrice dans un délai d'un mois à compter du terme du présent jeu, (cachet de la poste faisant foi), adressée à : HELFRICH FARRJOP 3 rue des Prés 67330 KIRRWILLER.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents.

ARTICLE 10 – FRAUDES ET LOI APPLICABLE

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu pour son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des juridictions compétentes de Strasbourg.